

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022**

Le 5 septembre 2022 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	P	DUBOSCOQ	David	Absent
PFEIFFER	Michel	Secrétaire de Séance	LE THIMONNIER	Eglantine	P
LEBRETON	Delphine	P	PIGASSE	Nicolas	P
LEMESLE	Jean	P	BOUYER- MAUPAS	Isabelle	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	CAVELLEC	Didier	P
MASTELLOTO	Laurent	P	LEGRAVEREND	Alain	Procuration à M. le Maire
GUILLOTTE	Hubert	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
DANGUY	Patrick	P	COUTANCEAU	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	P	POISSON	Jean-Marc	Procuration à J. HENNEQUIN
GUILLOIN	Sandra	Procuration à M. PFEIFFER	WLASNIAK	Philippe	P
LAINÉ	Pauline	P			

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

Aucune observation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2022.

**N° 1 – CASINO**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel de l'exploitant de la délégation de service public du Casino, au titre de la saison 2020-2021.

M. Emmanuel BOIREAU, Directeur du Casino de Coutainville, présente le rapport d'activités de l'année 2021, qui fait apparaître une baisse importante du produit des jeux liée à la pandémie de COVID (fermeture de l'établissement pendant 7 mois sur l'exercice).

Toutefois, la reprise des activités à l'issue des confinements a été satisfaisante, malgré les contraintes sanitaires mises en place.

Pour 2022, M. BOIREAU souligne une très bonne fréquentation et des recettes identiques à 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le rapport d'activités.

M. le Maire félicite M. BOIREAU au nom de l'ensemble du Conseil Municipal pour ces excellents résultats et remercie toute l'équipe du Casino pour le travail effectué.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022**

**N° 2 – TRAVAUX**

**VOIRIE – SECTEUR DU PASSOUS – MAITRISE D'ŒUVRE**

M. GUILLOTTE expose que conformément à la planification des investissements, il est prévu de commencer une première tranche de travaux de voirie sur le secteur du Passous en 2023.

Dans cette perspective, il est nécessaire de prévoir dès maintenant de lancer une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie du secteur du Passous
- de prévoir un programme pluriannuel sur l'ensemble du secteur, y compris le parking de l'école de voile :
  - Rue du Grand Large
  - Rue Gaillard d'Avant
  - Rue de la Grosse Ronde
  - Charrière du Val
  - Charrière de la Haule (y compris parking Ecole de Voile)
  - Rue d'Artimon
  - Rue de la Basse eau
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

M. GUILLOTTE précise que l'ensemble de ces travaux peut être estimé à 1,5 M €, répartis sur 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**N° 3 – ASSAINISSEMENT**

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

M. GUILLOTTE rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2022, il a été décidé de prolonger le contrat de délégation de service public du service assainissement jusqu'au 31.12.2023, et de faire appel à un bureau d'études pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de renouvellement de la délégation.

Après consultation, 6 sociétés ont déposé une offre.

L'analyse des offres fait apparaître la synthèse suivante :

SOCIETES	PRIX HT	NOTE	NOTE METHODOLOGIE	NOTE PLANNING	NOTE EQUIPE	NOTE REFERENCES	TOTAL	CLASSEMENT
ICE	15 025.00	31.34	25	15	15	5	91.34	6
BERT	14 325.00	32.91	25	15	15	5	92.91	4
NTE	12 600.00	37.42	25	15	15	5	97.42	2
ADM	12 844.00	36.70	22	15	14	5	92.7	5
DAMONA	11 787.50	40	25	15	14	4	98	1
SOGETI	14 175.00	33.26	25	15	15	5	93.26	3

Il est proposé de retenir la société DAMONA, mieux disante, pour un montant de 11 787,50 € HT, pour assurer cette mission.

Mme LEBRETON ajoute que la Société DAMONA a précisé que toutes les réunions de travail auront lieu en présentiel, ce qui n'était pas le cas des autres candidats.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier à la Société DAMONA la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la négociation du contrat de délégation de service public de l'assainissement.

**N° 4 – ASSAINISSEMENT**  
**RAPPORT ANNUEL 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

M. GUILLOTTE présente le rapport annuel du service assainissement, suivant les dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport détaille le fonctionnement du service de l'année 2021 et le bilan annuel de l'exécution du contrat.

**Chiffres-clés**

192 104 m<sup>3</sup> assujettis à l'assainissement  
655 844 m<sup>3</sup> épurés à la station d'épuration  
3 409 branchements raccordés  
52,658 kml de réseaux  
24 postes de relèvements  
1 STEP d'une capacité nominale de 35 300 eq / hab  
140,951 tonnes de matières sèches après épuration  
6 479 ml de réseaux hydrocurés  
19 interventions de débouchage  
100 % de bilans conformes

Prix du service : 2,96 € TTC / m<sup>3</sup> au 01/01/2022 (pour une facture de 120 m<sup>3</sup>)

Pour mémoire : 2,89 € TTC / m<sup>3</sup> au 01/01/2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le rapport d'activités du service assainissement.

**N° 5 – C.M.B.**  
**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

M. MASTELLOTTA explique que suite à l'actualisation des statuts de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie pour procéder à l'évaluation des charges transférées.

Lors de sa séance du 7 juin 2022, la CLECT a statué notamment sur l'évaluation des attributions de compensation, suite au transfert des compétences « Surveillance des plages » et « Banque Alimentaire ».

Conformément à l'article L. 5211-5 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le rapport de la CLECT.

- Mme COUTANCEAU s'étonne que la Communauté de Communes ne souhaite plus assurer cette compétence, alors que l'ensemble de la population du territoire bénéficie de la surveillance des plages.
- M. le Maire explique que la C.M.B. est en période de révision de ses compétences, dans un souci de cohérence et d'économies. Ce transfert a été acté en début d'année 2022, à la fois en Conseil Communautaire et en Conseil Municipal.  
Le coût correspondant sera donc déduit de l'attribution de compensation.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022**

- Mme BOUYER-MAUPAS confirme que si seules 4 communes sont concernées par cette compétence, elle profite néanmoins à l'ensemble des habitants.  
Cela lui semble incohérent avec le projet de base de cette communauté, regroupant des communes du littoral et des communes du bocage.
- Mme LAINÉ ajoute que les conseillers communautaires d'Agon-Coutainville sont de grands défenseurs du littoral et qu'effectivement toute la population du territoire profite des plages du coutançais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le rapport de la CLECT.

**N° 6 – C.M.B.**

**VALIDATION DU COMPTE DE COMPENSATION**

Suite au transfert de compétence de la surveillance des plages, le montant de l'attribution de compensation a été réévalué suivant le calcul suivant :

	Article	Libellé	2019	2020	2021	MOYENNE	RETENU
DEP	6218	Autre personnel extérieur	78 866.46	95 562.96	91 602.06	88 677.16	88 677.00
REC	74741	Fonds de concours	17 000.00	17 000.00	17 000.00	17 000.00	17 000.00
		<b>TOTAL</b>					<b>71 677.00</b>

AC 2021	Modification apportée	Nouvelle AC
192 870	71 677	<b>121 193</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le montant actualisé de l'attribution de compensation.

**C.M.B.**

**AIDE A L'INGENIERIE DE PROJET**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 23 mai 2022, il avait été décidé d'adhérer au service mutualisé d'ingénierie de projet, proposé par la C.M.B.

Par courrier du 13 juillet 2022, le Président de la C.M.B. explique que seules 28 communes ont donné une réponse à la proposition de création de ce service, dont 17 ne souhaitent pas adhérer, 11 communes ont choisi d'adhérer.

Au regard du faible intérêt des communes pour ce projet, la C.M.B a informé, par courrier du 13 juillet 2022, qu'elle n'y donnera pas suite.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022**

**N° 7 – FINANCES**

**BUDGET CAVEAUX – DECISION MODIFICATIVE**

M. MASTELLOTTO explique que lors de l'élaboration du Budget des Caveaux pour 2022, une somme de 20 000 Euros a été inscrite pour la construction de caveaux.

Une consultation d'entreprises a été lancée pour la tranche 2022, avec une proposition d'un montant de 20 838,23 € TTC.

Il est donc nécessaire de modifier l'inscription budgétaire correspondante, suivant le tableau ci-après :

INVESTISSEMENT	B.P 2022	DM n° 1
D – 040 / 355	20 000	21 000
R – 040 / 355	20 000	21 000

FONCTIONNEMENT	B.P 2022	DM n° 1
D – 011 / 605	20 000	21 000
R – 042 / 7135	20 000	21 000

Par 21 voix POUR, 1 CONTRE (M. WLASNIAK), le Conseil Municipal,

VALIDE cette décision budgétaire modificative.

**N° 8 – FINANCES**

**DEMOLITION DE LA MAISON JUTTEAU – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

A l'issue de la procédure judiciaire concernant la démolition de la Maison Jutteau, l'entreprise BOSCHER a été mandatée en urgence pour procéder aux travaux avant le début de la saison.

La facture correspondante a été transmise courant août, pour un montant de 54 021,59 € TTC. La trésorerie demande que la somme soit payée sur le compte 678 (charges exceptionnelles), alors que le montant de la charge, non prévisible, n'a pas été inscrit.

Cette dépense fera l'objet d'un titre de recettes à l'encontre de Mme JUTTEAU, comme prévu dans la procédure.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord pour prendre une décision ce jour, malgré que ce sujet ne figure pas à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour prendre une décision dans l'urgence.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider la décision budgétaire modificative suivante, permettant de payer rapidement l'entreprise :

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

D 678 (charges exceptionnelles) + 60 000.00  
R 7788 (produits exceptionnels) + 60 000.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette décision modificative.

**N° 9 – LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**  
**CONVENTION FDGDON**

Afin de poursuivre la lutte contre les frelons asiatiques, le FDGDON propose de renouveler l'engagement de la commune avec une convention triennale, portant sur la surveillance, la prévention et la lutte contre ces insectes nuisibles.

Le montant annuel de la participation est de 134,00 €, auquel s'ajoute la participation pour chaque intervention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour la période en cours.

M. PFEIFFER fait le bilan des 3 dernières années de lutte contre le frelon asiatique :

	Nombre d'interventions	Montant de la participation
2020	40	1 628,42 €
2021	45	2 966,02 €
2022 au 01/09/2022	43	1 782,00 €

M. WLASNIAK note que le montant moyen par intervention est en augmentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**TRANSITION ECOLOGIQUE**

Mme LEBRETON fait le bilan des projets concernant la transition écologique :

- Sécheresse : Nécessité de trouver des solutions de récupération des eaux de pluie sur les bâtiments publics et de réfléchir à leur utilisation.
- Carburants : Etude à lancer sur le renouvellement de la flotte de véhicules (véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène...).
- Energies : la commune adhère à un groupement d'achat pour le gaz et l'électricité, avec le SDEM. Cela garantit une limitation dans les augmentations à prévoir.  
Mme LEBRETON annonce qu'il a été décidé de limiter à 19° la température ambiante des locaux communaux, dès la reprise de la période hivernale.  
M. GUILLOTTE précise que la C.M.B. a fait le choix de limiter à 18,5° la température ambiante des bâtiments communautaires y compris pour les écoles.
- Bruit : Les bruits de voisinage sont de moins en moins acceptés par la population. Une information sur la réglementation applicable sera diffusée au public.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022**

**QUESTIONS DIVERSES**

- M. GERMAIN fait état de nombreux accidents de cyclos sur la RD44 ; il demande s'il est prévu des aménagements pour améliorer la sécurité des usagers.
- M. LEMESLE explique que le danger vient de la bordure de 2 cm sur la descente de la Caboche, peu visible par les cyclistes. Des propositions sont en attente pour des aménagements spécifiques.
- M. le Maire rappelle que la circulation des vélos est de plus en plus importante sur la commune et cela pose parfois des problèmes liés à la vitesse, au stationnement ou au manque de maîtrise de certains cyclistes. Il évoque aussi la dangerosité de la circulation des trottinettes sur les trottoirs.

**Marquage au sol**

- M. GERMAIN souligne le retard pris dans le marquage au sol.
- M. le Maire lui confirme que les équipes ont été débordées avant la saison, mais que le retard est maintenant quasiment rattrapé.
- M. GERMAIN suggère d'établir un programme prévisionnel de marquage.

**Budget Participatif Citoyen**

- M. WLASNIAK demande où en est le projet de mise en place d'un budget participatif citoyen.
- Mme LE THIMONNIER explique que la délégation Vie Associative est chargée de ce projet. Compte-tenu des contraintes du budget communal 2022, il a été décidé de finaliser ce projet pour 2023.
- M. WLASNIAK explique que beaucoup de communes ont mis en place ce projet, permettant notamment de financer des installations favorisant la circulation des vélos.

**Travaux Place de Gaulle**

- M. CAVELLEC demande que soit organisée une réunion avec les commerçants et les riverains de la Place de Gaulle afin de les informer des travaux et du planning d'intervention des entreprises.
- M. LEMESLE explique que les travaux vont commencer le 14 septembre, pour 4 à 5 semaines et ne concerneront que l'eau potable. Les commerçants sont prévenus de cette date d'intervention.

Concernant les travaux d'aménagement, une réunion de préparation est prévue le 21 septembre. Des flyers seront distribués pour informer les riverains du planning qui sera retenu.

M. LEMESLE ne souhaite pas que cette réunion soit publique, estimant que les commerçants et les riverains ont déjà été informés du projet.

Une communication accentuée auprès de la population et des commerçants sera organisée.

- M. CAVELLEC aurait souhaité que les entreprises retenues pour les travaux présentent leur planning aux riverains et commerçants impactés par le projet pour que l'information soit bien comprise.
- M. GERMAIN confirme qu'il y a nécessité de communiquer de façon précise sur le planning.
- M. LEMESLE ne souhaite pas que les commerçants et les riverains soient invités à la réunion de préparation.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022**

- M. PIGASSE et M. CAVELLEC estiment qu'il s'agit d'un mépris vis-à-vis de la population.
- Mme BOUYER-MAUPAS insiste sur la nécessité de communiquer.

**Travaux Mairie**

- M. PIGASSE rappelle que Alain LEGRAVEREND a fait un mail à l'ensemble du Conseil Municipal pour signaler une malfaçon sur le plafond de la salle de réunion. Il demande à M. le Maire d'évoquer ce problème.
- M. le Maire confirme qu'il est au courant et que ce défaut sera signalé à l'entreprise.

**Saison estivale**

M. le Maire indique que la saison qui se termine a été très bonne. La fréquentation a été importante, aucun problème important n'est à déplorer.

**Commission des Finances**

- M. WLASNIAK annonce qu'il ne souhaite plus faire partie de la Commission des Finances.
- M. PIGASSE lui demande les raisons de cette démission.
- M. WLASNIAK explique que la Commission est toujours convoquée à des horaires incompatibles avec son activité professionnelle et qu'il lui semble qu'il ne sert à rien.

**Défense contre la mer**

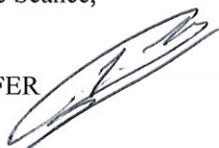
- M. PIGASSE fait part d'un article dans la presse locale dans lequel David DUBOSCQ prend position sur la défense du GIE contre la mer. Il demande à M. le Maire ce qu'il en pense.
- M. le Maire rappelle que la défense du littoral est assurée à la fois par les ASA et la C.M.B., Louis TEYSSIER étant délégué pour en assurer le suivi. Le PPA est en train de se mettre en place. La consolidation dans l'urgence demandée par M. DUBOSCQ fait l'objet d'une réflexion mais ne pourra être mise en œuvre rapidement.
- M. DUTERTRE est d'accord avec l'idée de consolider et sécuriser dans un 1<sup>er</sup> temps et de délocaliser ensuite.
- M. GUILLOTTE confirme que la C.M.B. fait un gros travail de prospective, Louis TEYSSIER étant le principal acteur du projet. Les opérations déjà réalisées (pieux, ganivelles) semblent efficaces. La réflexion avance pour la délocalisation des structures menacées.

Concernant la dune de l'école de voile, une demande a été faite pour son intégration éventuelle dans le PAPI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Le Secrétaire de Séance,

Michel PFEIFFER



Pour extrait conforme, le 8 septembre 2022

Le Maire,

Christian DUTERTRE

